

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION D'ENGHIEN LES BAINS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 17 AVRIL 2019

Le Bureau du Syndicat Intercommunal, convoqué le 8 avril 2019, s'est assemblé dans les locaux du SIARE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Président du SIARE et Maire de Saint-Prix.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 9

Nombre de membres du Bureau présents : 5

Fonction	Nom	Commune / EPCI
Président	Monsieur ENJALBERT	Saint-Prix Plaine Vallée
1 ^{er} Vice-Président	Monsieur SUEUR	Enghien-les-Bains Plaine Vallée
2 ^{ème} Vice-Président		Montignon Plaine Vallée
3 ^{ème} Vice-Président		Franconville Val Parisis
4 ^{ème} Vice-Présidente		Le Plessis Bouchard Val Parisis
5 ^{ème} Vice-Président	Monsieur ROSE	Montmagny Plaine Vallée
6 ^{ème} Vice-Président	Monsieur DELECROIX	Bessancourt Val Parisis
7 ^{ème} Vice-Président	Monsieur MARTIN	Saint-Leu-la-Forêt Val Parisis
8 ^{ème} Vice-Président		Soisy-sous-Montmorency Plaine Vallée
9 ^{ème} Vice-Président		

Absents excusés :
Monsieur GOUJON, 2^{ème} Vice-Président
Monsieur SOUIED, 3^{ème} Vice-Président
Madame JÉZÉQUEL, 4^{ème} Vice-Présidente
Monsieur STREHAIANO, 8^{ème} Vice-Président

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h00 et fait l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en application des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MARS 2019

Après examen, et aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 20 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Le Bureau Syndical, après en avoir été informé et à l'unanimité :

PREND ACTE des décisions prises par le Président depuis le 20 mars 2019.

III. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DES LOCAUX DU SIARE ET DU BASSIN DESCARTES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ SODEX FORMATION

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ARTICLE 1^{er}

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux du SIARE et du bassin Descartes au profit de la Société SODEX FORMATION.

ARTICLE 2

Cette convention donne lieu au versement d'une redevance forfaitaire de 200 € par jour au profit du SIARE.

ARTICLE 3

En cas d'empêchement ou d'indisponibilité du Président, le SIARE sera représenté par l'un de ses vice-présidents suivant l'ordre du tableau, ou par toute autre personne ayant reçu délégation de la part du Président.

IV. GEMAPI : AVANCEMENT DE L'ÉTUDE DU BASSIN VERSANT DU RU D'ENGHIEN

➤ Présentation de l'avancement de l'étude du bassin versant du ru d'Enghien.

V. QUESTIONS DIVERSES

VI. INFORMATIONS

➤ Rapport de présentation du SAGE.

Le prochain Bureau Syndical se tiendra le 22 mai 2019.

Vu pour être affiché le 24 avril 2019

Conformément aux prescriptions des articles L. 5711-1, L. 5211-1 et
L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales



Jean-Pierre ENJALBERT
PRÉSIDENT DU SIARE
MAIRE DE SAINT-PRIX